

TÉLÉPHONES

ROUEN 71-94-02 (7 lignes)
 PARIS - DIDEROT 13-65
 MARSEILLE : 20-01-45 & 73-05
 SÈTE : 10-62 & 1-85
 TELEX : CLAM ROUEN 77-958
 ADR. TÉLÉGR. GÉNÉRALE
 " CLAMAGERAN "

MAISON FONDÉE EN 1888

CLAMAGERAN & C^{ie}

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000 NF.
 R. G. ROUEN 54 B 112

CHÈQUES POSTAUX

ROUEN 125-12
 MARSEILLE 1007-45
 SÈTE, MONTPELLIER 288-51

N° I.N.S.E.E. 672765400018

SUCCURSALES

PARIS, 2, QUAI DE LA RAPÉE (12^e)
 MARSEILLE, 98, RUE DE LA RÉPUBLIQUE
 SÈTE, 13, QUAI LOUIS-PASTEUR (B.P. 30)

MAGASINS

ROUEN, 82, QUAI J. DE BÉTHENCOURT
 QUAI DE BOISGUILBERT
 MARSEILLE, 8 A 12, RUE MALAVAL

AGENCES DANS TOUS LES PORTS
 IMPORTANTS

COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGRÉÉS
 N° 2332

MAGASINS GÉNÉRAUX AGRÉÉS PAR L'ÉTAT

TRANSIT - MANUTENTIONS - CAMIONNAGE

TRANSPORTS FLUVIAUX - AFFRÈTEMENTS

AGENTS CONSIGNATAIRES DE NAVIRES

TRANSPORTS MARITIMES

SIÈGE SOCIAL

ROUEN - 29, RUE DE BUFFON

BOITE POSTALE 557



ROUEN, le 19 JUIN 1962

NOTRE RÉF.

VOTRE RÉF.

EN CAS D'APPEL TÉLÉPHONIQUE

DÉMANDER LE POSTE N°

Monsieur FALZONE
 COMITATO RITORNO IN SICILIA
 Via Principe Granatelli, 36
 PALERME

SICILEITALIE

Monsieur,

Mon père m'a fait part de l'accueil très sympathique que vous lui avez réservé et pour ma part je vous remercie infiniment de l'intérêt que vous avez bien voulu porter au groupe de l'ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE de ROUEN dont je m'occupe.

Ce groupe très heureux d'inaugurer les relations amicales de jumelage entre nos deux cités est touché des attentions à son égard et se réjouit de faire votre connaissance. Ces trente étudiants accompagnés d'un professeur arriveront en provenance de NAPLES par bateau le 4 Juillet au matin vers 8 heures, munis de tous les dépliants que vous avez eu la gentillesse de ma faire parvenir.

Cependant un seul point me donne du souci? En effet, j'avais contacté le directeur de l'Auberge de Jeunes de Sferracavalla pour connaître les tarifs, mais je n'ai pu donner suite pour une raison tout à fait indépendante de ma volonté, croyez le bien. En effet dans les autres villes de SICILE je n'avais pas de relation aussi sympathique que Monsieur FALZONE et je me trouvais devant de sérieuses difficultés pour faire face à tous les repas et logement. De ce fait, comme il y avait un séjour de deux jours à Rome, j'ai confié au CIVIS toutes les réservations.

Toutes nos opérations sont effectuées aux conditions générales de la Fédération Nationale des Commissionnaires de Transports, Commissionnaires en Douane agréés, Transitaires Agents Maritimes et assimilés de France. Nos offres s'entendent toujours sous réserve de grèves, modifications de tarifs et de salaires et cas de force majeure. Nos factures sont payables dans Rouen. Nos dispositions ou l'acceptation de règlement, n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction. Tout différend même par voie de recours en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs devra être porté devant les tribunaux de Rouen. Le bûchage et le gardiennage n'entraînent aucune responsabilité de notre Société pour la mouille, le feu et le vol. Pour les débours divers (douane, transports et autres) qui n'auront pas été l'objet d'une provision, les intérêts sont à compter du jour où les débours auront été avancés (art. 2001 du C. Civ.).

Je pensais que cet organisme traitait peut-être avec cette auberge. Aussi mon Père m'a envoyé une lettre inquiète à ce sujet et je m'excuse infiniment de contre-temps. D'ailleurs je n'avais fait que demander les tarifs et jamais je n'avais donné de réservation ferme.

Je vous remercie encore, Monsieur, de toute la gentillesse que vous avez eue à mon égard puisque grâce à votre dévouement ce périple sicilien des ambassadeurs normands se présente dans d'excellentes conditions.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mon plus respectueux et reconnaissant souvenir.

Hewal